ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 53025

Texte de la question

M. Philippe Pemezec souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la question de la sécurité routière et de la lutte contre la pollution. En effet, la SNCF, entreprise de service public, supprime des lignes intérieures et des liaisons France-Italie en autos-trains pour cause de non-rentabilité. Force est de reconnaître que sans ces lignes ferroviaires, plus de véhicules sont amenés à circuler sur nos routes et autoroutes. Il semble que les missions de services publics devraient aussi tenir compte des grandes causes nationales et du besoin des citoyens de circuler, fussent-ils peu nombreux. La SNCF s'exonère ainsi en stoppant ces lignes faiblement utilisées, au risque de revoir une plus grande densité automobile. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement en la matière et quelles dispositions sont envisagées pour ne pas voir des départements privés de lignes ferroviaires.

Texte de la réponse

L'un des objectifs du Gouvernement est de permettre un développement maîtrisé de la circulation routière et de faire progresser le mode ferroviaire en complément du mode routier dans le cadre de sa politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des nuisances ou pollutions locales. L'objectif est qu'un service moderne, efficace, attractif et articulé avec les autres modes de transport soit offert aux voyageurs. Les objectifs de la SNCF s'inscrivent dans cette politique de développement durable. La SNCF a décidé de redéployer son service auto-train sur des lignes dont le potentiel de trafic est important, alors que ce service a perdu 50 % de sa clientèle depuis 1998. Ainsi, actuellement, la SNCF teste entre Paris-Marseille, Paris-Toulon et Paris-Nice un nouveau service qui lui permettrait de capter une clientèle nouvelle, notamment celle de passagers ne désirant pas voyager en même temps que leur véhicule. Ce projet de gamme tarifaire pour les véhicules pourrait permettre d'offrir des « prix découvertes » sur auto-train, facilitant l'accès du service au plus grand nombre, tout en permettant à la SNCF de couvrir les charges élevées du service auto-train. Plus globalement, le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer a demandé à la SNCF que, dans les prochaines années, soient recherchées des solutions, au cas par cas, dans un cadre partenarial le plus large possible, permettant de rénover en profondeur les dessertes « Corail », afin de renforcer leur pertinence en matière de services offerts et de bilan économique. La compétitivité des opérateurs et la qualité du réseau sont les premiers ressorts du développement du mode ferroviaire. En relançant les investissements sur le réseau et en mettant en place un cadre réglementaire adapté au développement des services de transport, le Gouvernement a fourni un effort important en la matière.

Données clés

Auteur : M. Philippe Pemezec
Circonscription : Hauts-de-Seine (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 53025

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE53025

Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : équipement
Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9615
Réponse publiée le : 16 janvier 2007, page 645